

Délibération 2025 CS 60 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Tarification des services et prestations assurés par l'équipe technique du Parc naturel régional du Luberon – Création de tarifs formation « Connaissance du Luberon

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 septembre 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Jean AILLAUD.

Le quorum était atteint avec 62 votants :

- 37 membres titulaires présents ;
- 4 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 1 membre suppléant présent sans voix délibérative ;
- 21 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Valérie BOISGARD (délégue suppléante de **Cadenet**) ; Pierrette FRIMAS (délégue titulaire de **Céreste-en-Luberon**) ; Monique PAQUIN (délégue suppléante de **Lacoste**) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (délégue titulaire de **Murs**) ; Françoise MORSEL (délégue suppléante de **Oppedette**) ; Michèle MALIVEL (délégue titulaire de **Roussillon**) ; Anne-marie LOISON (délégue titulaire de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ (délégue titulaire de **Sivergues**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Catherine SERRA (délégue titulaire **CoteLub**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante de l'agglomération **LMV**) ;

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Patrick COURTECUISSIE (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Michel BESTAGNO (délégue titulaire de **La-Bastide-des-Jourdans**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Grigori GERMAIN (délégue titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Serge VANNEYRE (délégue titulaire de **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégue titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (délégue titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENZA (délégue titulaire de **Niozelles**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégue titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-lès-Apt**) ; Pierre EVEN (délégue titulaire de **Villars**) ; Richard ROUZET (délégue titulaire de **Villelaure**) ; Jean-François LOVISOLO (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Christian CHIAPELLA (délégue titulaire **CCPFML**) ; Frédéric SACCO (délégue titulaire **CCPAL**).

Était également présente, sans voix délibérative :

Monsieur Sébastien NINON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Monsieur Thierry TATONI (Président du Conseil scientifique du Parc du Luberon) ; Daniel Boyer (membre du Conseil scientifique du Parc du Luberon).

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •    • www.parcduluberon.fr

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Delphine CRESP à Serge VANNEYRE
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Monique CHABAUD à Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU
Solange FOUVET à Anne-Marie LOISON
Véronique MILESI à Patrick COURTECUISSÉ
Céline MOSTEIRO à Pierrette FRIMAS
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL
Catherine GAY à Didier CHAMPOURLIER
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD

Messieurs

Jean-Luc MIOLA à Pierrette FRIMAS
François DUPOUX à Gaëlle LETTERON
Alain FERETTI à Michel BESTAGNO
Patrick MERLE à Laurent GARCIA
Sylvain d'APUZZO à Michel BESTAGNO
Jean-Pierre GERAULT à Sébastien TROUSSE
Patrick VARAIRE à Antoine SCARDAMAGLIA
Serge ILOVAISKY à Laurent GARCIA
Pierre POURCIN à Patrick COURTECUISSÉ
Roland GIRAUD à Jacques PENSA
Georges BOTELLA à Jean AILLAUD

Étaient excusés :

Mesdames Ghislaine PINGUET ; Camille DENIS ; Mariane DOMEIZEL ; Karine MASSE ; Jacqueline LADET ; Mireille SUEUR ; Joëlle RICHAUD ; Florelle NOUGUIER ; Solange PONCHON ; Dominique SANTONI ;

Messieurs Xavier ROUMANIE ; Lionel MORARD ; Marc JAUBERT ; Philippe ANGELETTI ; Thierry BENOIT ; Thierry RICHARME ; Michel DALMASSO ; Alessandro POZZO ; Olivier LAUBRON ; Jacques GRANGIER ; Jacques MACHEFER ; Eric PAGUET ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Jean-Philippe FONTANA ; Christophe MOUREY ; Michel NOUVEAU ; Paul COPETE ; Marc BOTTERO ; Christian MOUNIER ; Nicolas HUMBERT ; Jean-Pierre RICHARD.

Étaient absents :

Mesdames Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME ; Béatrice TERRASSON ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ;

Messieurs Roland PETIET ; Pascal RAGOT ; Emmanuel LUTHRINGER ; Richard KITAEFF ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Christophe MADROLLE ; Cyril JUGLARET ; Christian GIRARD ; Valérie DELPECH ; Gilles MEGIS.

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles R 1617-1 et R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux du CGCT ;
Vu les Statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;
Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;
Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical approuvant la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon ;
Vu la délibération n° 2025CS21 du 18 mars 2025 modifiant la tarification des services et prestations assurées par l'équipe technique du Parc naturel régional du Luberon ;

Considérant les conclusions de l'étude menée par le cabinet Grant-Thornton invitant le Parc naturel régional du Luberon à revaloriser les services et prestations qu'il assure ;
Considérant le programme de formation proposé par le Parc à destination des acteurs du tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **DE CREER** les tarifs suivants, applicables au 01/11/2025 comme suit :

Journées de formation « Connaissance du Luberon – Mieux connaître notre territoire pour mieux en parler » :

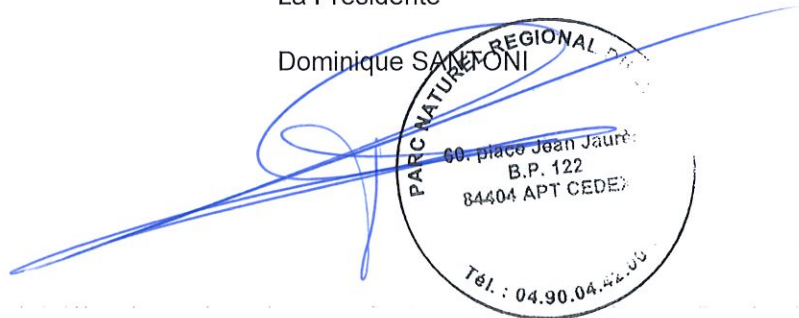
- Participation à 3 journées : 60€/pers.
- Participation à 4 journées : 80€/pers.
- Participation à 5 journées et ½ (programme complet) : 100€/pers.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SAINT-ONI



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250923-2025CS60-DE